

Des nouvelles de LOUBAUT et NOUVELLE AUDIENCE MARDI 18 JUILLET au Tribunal administratif de PAU (mobilisation)

Bonjour à toutes et tous,

avant de vous donner des nouvelles de l'audience de ce jour à Toulouse concernant la commune de LOUBAUT (Ariège), dont l'arrêté du maire est attaqué, notez que les évènements de bousculent :

MARDI 18 JUILLET à 14h au TRIBUNAL ADMINISTRATIF de PAU

La délibération (modèle Artémisia) adoptée par le Conseil municipal de TARNOS est attaquée en référé.

A nouveau, il serait utile que les gens proches (ne traversez quand même pas la France !) et disponibles soient présents à l'audience. **Pour ma part, j'y serai.**

Je signale d'ailleurs l'engagement courageux et sans faille de la municipalité de TARNOS dans cette affaire depuis avril 2016 pour protéger ses administrés.

TA de TOULOUSE AUJOURD'HUI

Ce matin à Toulouse, où le maire Ramon Bordallo et notre avocat Antoine de Lombardon ont pu compter sur le soutien d'une bonne quarantaine de personnes (merci et bravo !), l'audience s'est déroulée de façon assez surprenante : alors que l'arrêté attaqué ne traite pas de la propriété des compteurs, la juge a demandé à la Préfecture de produire la preuve que la commune de Loubaut avait délégué sa compétence de distribution de l'électricité au Syndicat départemental d'énergie.

Ce document n'étant pas produit, la juge a rouvert l'instruction (fait rarissime) et donné jusqu'à 16h à la préfecture pour produire le document en question. Le jugement devrait être donné d'ici une dizaine de jours.

Cf article France3 :

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/ariege-maire-loubaut-au-tribunal-defendre-son-arrete-anti-linky-1297129.html>

Note : ces deux procédures sont des référés (urgences) qui vont seulement donner lieu à des jugements provisoires dans l'attente des jugements de fond (pour lesquels il faudra attendre un à deux ans), mais il est clair qu'il s'agit de premières étapes très importantes dans notre combat (sur son volet juridique bien sûr).

La SOUSCRIPTION

Merci aux nombreuses personnes qui ont participé à cette souscription pour permettre à la commune de LOUBAUT (**30 habitants** et non 40 comme je l'ai écrit dernièrement) d'être défendue. Un point précis leur sera diffusé dès que possible.

CONCLUSION PROVISOIRE

Alors que nos adversaires (Enedis en tête) ne cessent de mentir et de prétendre détenir la vérité, nous avançons de façon opiniâtre en traçant nos sillons, et avec l'espoir de récolter bientôt des succès. Bravo aux communes et aux particuliers qui résistent, continuons !

Stéphane Lhomme

Conseiller municipal de Saint-Macaire (33490)

Animateur du site : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

NB : merci aussi aux nombreuses personnes qui m'ont fait part de leur soutien suite à la plainte contre moi de l'UFC-QC.